

VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/02/03

L'an deux mille dix,

Le mardi 9 février à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., CONTE D., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

OBJET : LA CUISINE – CONSTRUCTION DU CENTRE D'ART SUR LES RUINES DU CHÂTEAU.

Par délibération du 28 mars 2006, la commune de Nègrepelisse avait adopté le plan de financement du projet de construction d'un centre d'art sur les ruines du château. Le Conseil Régional a attribué une subvention à la commune de Nègrepelisse pour la création du centre d'art La cuisine, d'un montant de 467 413 € calculée au taux de 20% d'une dépense subventionnable évaluée à 2 337 072 € HT (y compris maîtrise d'oeuvre et hors VRD).

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a accordé une aide de 584 268 € dans le cadre du contrat de Pays Midi-Quercy et une aide de 543 485 € au titre des bâtiments inscrits.

Une subvention au titre du F.N.A.D.T. de 70 050 € a été obtenue pour financer les études et la maîtrise d'oeuvre.

Aujourd'hui, l'estimation des travaux, présentée par l'équipe d'architectes, au niveau de la phase d'avant projet définitif s'élève à 3 253 019 €.

Le montant estimatif des travaux, y compris les honoraires, s'élève à 3 832 000 €.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

	Montant	Taux
ETAT (F.N.A.D.T.)	70 050 €	1.83 %
CONSEIL REGIONAL	856 113 €	22.34 %
CONSEIL GENERAL (contrat pays Midi-Quercy)	958 018 €	25 %
CONSEIL GENERAL (bâtiments inscrits)	917 235 €	23.94 %
AUTOFINANCEMENT	1 030 584 €	26.89 %
TOTAL	3 832 000 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une subvention complémentaire au Conseil Régional Midi-Pyrénées et au Conseil Général de Tarn-et-Garonne.
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON

5 place de l'Hôtel de Ville – BP 60051

☎ 05 63 64 22 66 – fax 05 63 64 26 24 – e.mail mairie-negrepelisse@info82.com



Date de convocation : 18/01/2010

Date d'affichage : 02/02/2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23